

Image not found or type unknown



La mauvaise herbe de mon voisin vient sur mon terrain

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 14:45**

un grillage sépare ma propriété de celle de mon voisin. Ce grillage appartient à mon voisin. De la mauvaise herbe poussent de son côté et traverse ce grillage pour se retrouver sur mon terrain. Doit-il tailler le long de ce grillage afin d'éviter ce désagrément

Par **domi**, le **23/08/2008 à 15:44**

La réponse est :OUI ! Domi

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 15:49**

comment lui faire comprendre il ne veut rien savoir

Par **domi**, le **23/08/2008 à 15:50**

Envoyez lui une mise en demeure en RAR! Domi

Par **valeria**, le **23/08/2008 à 16:20**

existe t-il un article de loi que je pourai mentionner sur le RAR et merci beaucoup pour vos réponses DOMI

Par **domi**, le **23/08/2008 à 17:33**

Article 673 du Code Civil «Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper.

Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les y couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Domi